COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS Département des Pyrénées-Atlantiques

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEVÈZE, Maire. La séance a été ouverte à 19 heures 30.

Etaient présents: M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

<u>Absents ou Excusés</u>: M. Vincent Goytino, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

<u>Procuration</u>: M. Vincent Goytino à M. Jean-Jacques Lassus; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries; M. Peio Etxeleku à Mme Amaia Beyrie; M. Jean-François Lacosta à M. Philippe Bacardatz.

- Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est élu secrétaire de séance.

Délibération	Objet
	Communication des décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal.
	DONT ACTE
20240410-001	Office de Tourisme : convention d'objectifs 2024-2026.
	ADOPTE A L'UNANIMITE
20240410-002	Biltzar des communes : adhésion de la commune et désignation de représentants.
	ADOPTE A L'UNANIMITE

20240410-003	Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) : lancement de la concertation.
	ADOPTE A L'UNANIMITE
20240410-004	ALSH: avenants conventions de financement de la fréquentation de l'ALSH de Cambo-les-Bains par les enfants domiciliés hors de la commune.
	ADOPTE A L'UNANIMITE

Après deux heures d'occupation empêchant le bon déroulement du Conseil municipal, la séance est suspendue par M. le Maire à 22 h 08 puis levée à 22 h 30 par la première adjointe, Mme Aizpuru.



Publié sur le site internet et affiché sur les panneaux de la commune le 16 avril 2024.